

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n° 13

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2017

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais.

* * * * *

VU l'article I - 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la la promotion du tourisme,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°17 du conseil communautaire du 3 juillet 2017, relative aux soutiens financiers pour l'organisation de l'été châtelleraudais,

VU le cahier des charges de l'été Châtelleraudais 2017,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2017,

CONSIDERANT le projet déposé par l'association des Cousins Acadiens,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 500€ à l'association des cousins acadiens,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4440.

Acquitté en PREFECTURE le 12/09/2017

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER